

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

Etaient Présents, 60 titulaires, 3 suppléantes, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Jean GASTOU, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maïlys DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Danielle PARIS	suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT
	Marthe CLOT	suppléante de Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de Pierre ARTIGUET

Excusés : Joseph LEES, Pierre CASAUX-BIC, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES,

RAPPORT N°170131-04-ADM



**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS
D'OLORON ET DES VALLÉES DU HAUT-BÉARN A L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS
D'OLORON ET DES VALLÉES DU HAUT-BÉARN**

Mme CAMPELLO précise que par délibération en date du 31 janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Béarn a confié à l'Office de Tourisme du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn les missions relevant du service public touristique local, tels l'accueil et l'information des touristes, la promotion touristique et la commercialisation de l'offre marchande.

L'Office de Tourisme est créé sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

L'Office de Tourisme contribue à l'élaboration et met en œuvre la politique du tourisme local et des programmes locaux de développement touristique. Il apporte une assistance commerciale à ses partenaires.

L'Office de Tourisme et la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn seront à même de conclure ensemble une convention d'objectifs définissant les droits et obligations de chacune des deux parties, et garantissant la réalisation d'un programme d'actions basé sur une stratégie de promotion et de communication touristique.

Conformément au Code du tourisme et à la délibération du 31 janvier 2017, le comité de direction de l'Office de Tourisme est composé de deux collèges : le collège des élus et le collège des socio-professionnels.

Le collège des élus comprend 12 représentants titulaires et 4 représentants suppléants

Il s'agit de les désigner.

Sont proposés :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Michel ADAM	Henriette BONNET
Laurent KELLER	
Élisabeth MIQUEU	
Henri BELLEGARDE	Élisabeth MÉDARD
Marthe CLOT	
Didier BAYENS	
Lydie CAMPELLO	Jean-Claude COSTE
Pierre CASABONNE	
Étienne SERNA	
David MIRANDE	Michel CONTOU-CARRERE
Claude LACOUR	
Évelyne BALLIHAUT	

Oui cet exposé,

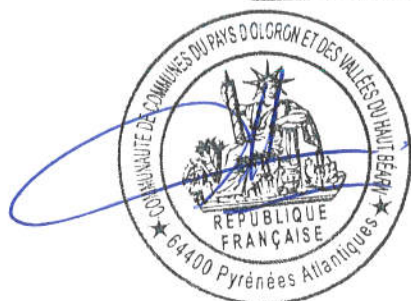
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DÉSIGNE** les 12 membres titulaires et les 4 suppléants proposés dans le tableau ci-dessus, qui représenteront la Communauté de Communes à l'Office du Tourisme du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 31 janvier 2017

Suivent les signatures

Affiché le 09.02.17



Le Président

Daniel LACRAMPE

